

Communiqué de presse

Grève des médecins libéraux : les cabinets de nouveau fermés ce 14 février en Martinique

Le mouvement national de grève des médecins libéraux a été particulièrement suivi en Martinique, ce mardi 14 février. En attendant une évolution des négociations avec l'assurance maladie, qui fixera les tarifs des consultations pour les 5 années à venir, les médecins s'indignent !

Ce mardi 14 février, vous avez sans doute trouvé porte close en vous rendant chez votre médecin traitant. En effet, un mouvement de grève nationale a été décidé et porté par tous les syndicats des médecins, pour faire valoir les revendications de toute une profession qui déplore des conditions de travail et de rémunération insuffisantes. *« Nous n'avons pas de chiffres sur la mobilisation, étant donné que c'est une grève qui a lieu en semaine, il n'y a aucune obligation de se déclarer, ni à l'ARS, ni au Conseil de l'Ordre. Avec une tonalité particulière à la veille de la semaine de carnaval et des jours gras, certains libéraux ont préféré accueillir leurs patients. Il est à noter, que même Kay Doctè était fermé ce jour »*. Explique le Dr Anne CRIQUET HAYOT, présidente de l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML). Elle nous a fait part de l'inquiétude des médecins libéraux à la Martinique.

Les propositions de la CPAM jugées insuffisantes

Une surcharge administrative qui étouffe les médecins. *« Il faut dégager le médecin des contraintes administratives et le laisser faire son vrai métier, soigner les gens ! »*

« Des papiers, des papiers, des contraintes informatiques pour tout. » La loi Ségur n'a rien amélioré selon les professionnels, bien au contraire. *« On nous demande des choses qui prennent du temps mais ne servent à rien d'un point de vue médical, par exemple, on doit vérifier l'identité du patient, le nom de naissance pour ce numérique de la santé. Entre les bilans, les courriers et vérifier le décompte de la sécurité sociale, la journée de travail ne s'arrête pas avec le dernier patient. Pour pouvoir redonner le temps médical au médecin, il faut être en mesure d'embaucher une assistante, qui permettra de se libérer des contraintes administratives. Pourquoi il y a 30 ans, chaque médecin avait une ouvreuse dans son cabinet ? Actuellement, les charges augmentent, d'autant plus avec le Covid, le matériel, les produits désinfectants, les frais de port et d'acheminement en Martinique. »*

Plus de moyens : revalorisation des actes

Depuis le début, c'est le tarif de la consultation qui occupe le centre des négociations. *« Notre demande de revalorisation n'est absolument pas entendue »*, s'indigne la présidente de l'URML. *« Nous voulons seulement que l'inflation soit prise en compte, et que les tarifs correspondent au vrai travail de consultation. On a de plus en plus de malades complexes, qui*

prennent beaucoup de temps. 29,60 euros, ça ne correspond pas du tout au travail réalisé. »

La hausse de 1,5 euros proposée par la CPAM est donc loin de satisfaire les syndicats, qui avaient fixé un minimum à 35 euros. Mais ce n'est pas le seul point d'accroche. *« Bien sur l'augmentation n'est pas à la charge du patient. »*

L'assurance maladie, dans l'ensemble des mesures évoquées, aspire également à créer un **contrat d'engagement territorial (CET)**, censé ouvrir à des avantages financiers, contre, par exemple :

- **Une participation à l'accueil des soins non programmés.** *« Pendant la crise du Covid, au cours des trois dernières années, on a répondu à tous les enjeux de santé publique très rapidement. Et là, on nous en demande encore plus. Tout est fait en dépit du bon sens, et le résultat, c'est simplement que l'on va décourager les gens à devenir médecins. »* La proposition de loi RIST, qui permettrait de consulter un professionnel paramédical sans en informer le médecin, va également dans ce sens.

- **Plus de travail, plus de patients.** Pour rester conventionnés, les médecins généralistes vont devoir accepter plus de patients. *« Comment faire ? Beaucoup de médecins en Martinique sont déjà surmenés avec plus de 50h semaine. La seule façon de pouvoir voir plus de patients, c'est de réduire la durée des consultations. »*

- **L'obligation de travailler 35 week-ends par an.** Une attaque aux professions libérales, selon les médecins : *« Je travaille presque un week-end sur deux et il va falloir encore augmenter la cadence ! Entre le cabinet, les visites, les gardes, le SAS centre-15. Avec cette convention, l'État sous-entend qu'on ne travaille pas assez. »* Les médecins prennent cela comme un mépris et une véritable provocation. *« Savez-vous qu'un million de consultations sont réalisées chaque jour en médecine générale ? »*

La délégation des tâches

Autre point, la lutte contre la proposition de loi Rist, du nom de la députée Renaissance, Stéphanie Rist, proposition discutée ce jour devant le Sénat. Pour désengorger les cabinets médicaux, elle permettra au patient de consulter directement un kinésithérapeute ou un orthophoniste, sans passer par la case généraliste pour une ordonnance. *« Une perte de chance. Etre vu par un paramédical n'est pas la même chose qu'un médical, on n'a pas le même niveau d'étude. Travailler en collaboration en délégation de tâche oui, mais pas en transfert de compétence. Le diagnostic reste et doit être une compétence du médecin. »*

À l'avenir, quelles suites peut-on attendre du mouvement ?

« C'est la grande inconnue. Ça fait 30 ans que les médecins tirent la sonnette d'alarme. Il faut des médecins pour être soigné. On en arrive à un mouvement inédit, avec des médecins qui menacent de se déconventionner ! Ce serait grave d'arriver à un tel niveau d'exaspération. Aidez-nous à préserver l'humanité de la médecine. Les médecins ne sont pas de robots et les patients ne sont pas des objets. Gardons l'art subtil du soin nécessaire à une médecine humaine de qualité. »